

Mairie de Marolles-en-Brie Place Charles de Gaulle 94440 Marolles-en-Brie	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Délibération n° XXXX/2025	Objet : Vote du compte administratif 2024

Conseillers en exercice : 27

Présents :

Pouvoirs :

Absents :

Votants :

L'an deux mil vingt-cinq, le 20 mars à 19h30,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le **XX** mars 2025, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence d'Alphonse BOYE, Maire,

Présents :

Absents représentés :

Absents :

M a été nommé secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-12, L.2121-14, L.2121-21, L.2121-31 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Vu l'avis de la commission Finances et Marchés Publics en date du 12 mars 2025 ;

Considérant que le conseil municipal arrête et vote le compte administratif 2024 ; hors de la présence de Monsieur le Maire ;

Considérant que **XXXX** préside la séance pour le vote du compte administratif ;

Etant précisé que Monsieur le Maire ne prendra pas part au vote.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

A

ARTICLE 1 : ARRETE les résultats définitifs suivants :

en €uros	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
DEPENSES 2024	9 033 583,24	2 521 426,36	11 555 009,60
<i>DONT RATTACHEMENT</i>	100 272,57		100 272,57
RECETTES 2024	9 397 896,89	1 824 817,29	11 222 714,18
<i>DONT RATTACHEMENT</i>	254 706,59		254 706,59
RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	364 313,65	-696 609,07	-332 295,42
RESULTAT REPORTE 2023	828 501,16	34 156,11	862 657,27
RESULTAT CUMULE	1 192 814,81	-662 452,96	530 361,85
RAR DEPENSES		212 017,24	212 017,24
RAR RECETTES		912 788,03	912 788,03
SOLDE RAR		700 770,79	700 770,79
RESULTAT CUMULE AVEC RAR	1 192 814,81	38 317,83	1 231 132,64

ARTICLE 2 : VOTE le compte administratif 2024 annexé à la présente délibération.

CERTIFIE CONFORME
MAROLLES-EN-BRIE, le 20 mars 2025

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX
Secrétaire de séance

Alphonse BOYE
Maire de Marolles-en-Brie

Le présent acte est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr